

## Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2013 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2009 à 2013, relativement à un investissement que vous avez fait en 2008 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

### 1 Renseignements sur vous (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

### 2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)	+		1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)	-		2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+		3
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			5
<b>Revenu total servant à calculer la déduction</b>			<b>=</b>

### 3 Déduction relative au RIC utilisée en 2013

#### Partie inutilisée des déductions au début de 2013

**Important :** Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.32 de 2012.

Partie relative à 2008 (ligne 31, colonne C)	+		20
Partie relative à 2009 (ligne 32, colonne C)	+		21
Partie relative à 2010 (ligne 33, colonne C)	+		22
Partie relative à 2011 (ligne 34, colonne C)	+		23
Partie relative à 2012 (ligne 35, colonne C)	+		24
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.	=		25
<b>Partie inutilisée des déductions au début de 2013</b>			<b>=</b>

Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2013)	+		26
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=		27

Montant de la ligne 5 \_\_\_\_\_ x 30 %      ►      28

**Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2013.**

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2013. **Déduction relative au RIC utilisée en 2013**  
 Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus. 29

### 4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2014

	A		B		C
	Montants des lignes 20 à 24 et 26		Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2013		Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2014 (col. A - col. B)
Partie relative à 2008*	(20)			=	30
Partie relative à 2009	(21)			=	31
Partie relative à 2010	(22)			=	32
Partie relative à 2011	(23)			=	33
Partie relative à 2012	(24)			=	34
Partie relative à 2013	(26)			=	35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaier le montant de la ligne 29.		<b>Total</b>	=		

\* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2014 la partie inutilisée de la déduction relative à 2008.